



GUIDE

FORMATION

2018

CEPRI

Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation

Les formations CEPRI

Le CEPRI est une association nationale de collectivités territoriales, créée en décembre 2006 pour promouvoir une nouvelle approche de la prévention du risque d'inondation. Son fonctionnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire au service de ses membres et grâce aux apports d'un comité d'experts aux compétences multiples (juriste, géographe, économiste, architecte, urbaniste, prévisionniste, hydraulicien, psycho-sociologue...).

Depuis 10 ans, le CEPRI travaille activement auprès de ses membres, les collectivités locales de France, pour faire le lien avec les services de l'État et les ministères concernés.

PLUSIEURS OBJECTIFS

- Apporter un appui technique et une expertise aux instances locales, nationales et européennes.
- Représenter les collectivités territoriales dans toutes les composantes de la politique nationale.
- Produire des outils techniques de référence.
- Faire vivre un réseau de savoir-faire, d'informations et d'expériences réussies.
- Accompagner les collectivités locales dans la conception de pratiques innovantes.

Le CEPRI accorde depuis longtemps une grande importance à la sensibilisation des élus locaux au risque d'inondation et les invite à engager des actions de prévention.

Le CEPRI intervient pour accompagner et stimuler cette démarche de réflexion stratégique

de prévention du risque en liaison avec l'Etat.

Depuis plusieurs années, le CEPRI a produit une large collection de publications diversifiées (guides et rapports) sur les principaux sujets concrets liés au risque d'inondation. Cette démarche participe à la sensibilisation de tous les acteurs locaux ou nationaux concernés.

Compte tenu de l'importance du sujet, des enjeux politiques et économiques induits par le risque inondation à l'échelle nationale comme au niveau local, il est donc primordial pour les collectivités d'anticiper et d'analyser les risques pesant sur chaque territoire, afin d'éviter une vulnérabilité excessive, préjudiciable à la sécurité des personnes, au bon fonctionnement des territoires, à leur économie.

C'est la raison pour laquelle, en sa qualité d'organisme de formation professionnelle officiellement déclaré depuis 2014, le CEPRI organise et assure pour le compte de ses adhérents et de tous les organismes publics intéressés des formations adaptées.

L'offre développée dans ce cadre n'a pas vocation à concurrencer celle déjà proposée sur le marché, mais uniquement à compléter celle-ci : l'association cherche à satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou de façon peu suffisante. Le CEPRI publie ainsi chaque année un calendrier de formations professionnelles sur des thèmes liés à la gestion du risque inondation ; un complément cohérent à l'édition de nos guides méthodologiques.

Cette démarche a pour objectif de permettre de meilleures mises à disposition et appropriation des données par ailleurs détenues dans notre centre de ressources.

En ce qui concerne les moyens humains, le CEPRI s'appuie très largement sur ses ressources internes. Il peut aussi faire appel à des intervenants extérieurs, des agents en poste au sein des services de ses collectivités adhérentes, reconnus pour leur expertise et leur capacité à faire partager leur expérience, ou des représentants d'organismes partenaires choisis pour répondre à certaines attentes particulières.

Sont remis lors des formations un dossier pédagogique et nos dernières publications.

Les formations assurées par le CEPRI ne sont pas comprises dans le montant de la cotisation annuelle payée par ses adhérents, mais font l'objet d'une facturation particulière établie en fonction du barème fixé par ses instances délibérantes.

PUBLICS CONCERNES : En priorité, agents territoriaux et élus locaux. Ouverture aux services de l'Etat sur certaines formations.

LIEU : Paris ou sur site (selon demande).

En parallèle de ces propositions de formation, le CEPRI se tient à la disposition des collectivités territoriales pour concevoir des formations plus personnalisées, adaptées à des besoins particuliers.

Pour plus d'informations, Contactez nous par téléphone au 02 38 21 15 22 ou par mail à l'adresse suivante info@cepri.net

FORMATION

1

Les essentiels du risque inondation

OBJECTIFS



- Acquérir les bases pour comprendre ce qu'est le risque inondation et comment celui-ci est pris en compte de manière réglementaire,
- Découvrir les moyens à la disposition des acteurs territoriaux pour gérer le risque inondation,
- Comprendre les perspectives d'évolution des politiques actuelles de la gestion du risque inondation et leurs futurs impacts.

PROGRAMME



- À quel type d'aléa mon territoire est-il soumis ?
- Quelles sont les conséquences d'une inondation pour mon territoire ?
- Quels outils sont à ma disposition ?

DURÉE



1 journée

Attention, nombre de places limitées. Pour vous inscrire, contactez-nous au 02 38 21 15 22 ou info@cepri.net

PUBLIC



Représentants des collectivités territoriales (élus et techniciens) et représentants des services de l'Etat. Public non initié visé. Prise de poste par exemple.

MÉTHODES



Alternance d'apports théoriques et d'études de cas.

INTERVENANTS



Équipe du CEPRI

SESSIONS



15 mars 2018 et 17 octobre 2018

COÛT



400 € pour les membres du CEPRI
600 € pour les non membres du CEPRI

FORMATION

2

L'aménagement et le risque inondation session 1: intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et la planification.

OBJECTIFS



- Acquérir des connaissances sur les principaux outils du droit de l'urbanisme pouvant intégrer les risques d'inondation,
- Permettre une meilleure prise en compte des différents types de risques d'inondation dans les outils du droit de l'urbanisme (SCOT, PLU, etc),
- Obtenir des réponses pragmatiques aux questions les plus fréquentes des collectivités.

PROGRAMME



- En cours de construction

DURÉE



1 journée

Attention, nombre de places limitées. Pour vous inscrire, contactez-nous au 02 38 21 15 22 ou info@cepri.net

PUBLIC



Représentants des collectivités territoriales et des services de l'Etat.

MÉTHODES



Alternance d'apports méthodologiques et d'études de cas.

INTERVENANTS



Equipe du CEPRI et intervenants extérieurs

SESSIONS



17 mai 2018

COÛT



400 € pour les membres du CEPRI
600 € pour les non membres du CEPRI

FORMATION

3

L'aménagement et le risque inondation session 2: intégration du risque inondation dans les opérations d'aménagement et l'urbanisme opérationnel.

OBJECTIFS



- Connaître les différents principes permettant d'intégrer les risques d'inondation dans les projets d'aménagement,
- Acquérir une vision globale de l'intégration du risque dans les décisions d'aménagement du territoire, de la planification à l'urbanisme opérationnel,
- Sensibiliser les acteurs de l'aménagement opérationnel au risque d'inondation.

PROGRAMME



- En cours de construction

DURÉE



1 journée

Attention, nombre de places limitées. Pour vous inscrire, contactez-nous au 02 38 21 15 22 ou info@cepri.net

PUBLIC



Représentants des collectivités territoriales et des services de l'Etat.

MÉTHODES



Alternance d'apports méthodologiques et d'études de cas.

INTERVENANTS



Equipe du CEPRI et intervenants extérieurs

SESSIONS



06 novembre 2018

COÛT



400 € pour les membres du CEPRI
600 € pour les non membres du CEPRI

FORMATION

4

La réduction de la vulnérabilité

OBJECTIFS



- Acquérir des connaissances sur la notion de vulnérabilité des populations, des biens et des activités.
- Découvrir les principaux facteurs de réussite des démarches de réduction de la vulnérabilité des logements, des entreprises, des réseaux et des services publics (PCA).

PROGRAMME



- Comprendre l'origine des démarches de réduction de la vulnérabilité,
- Diagnostiquer la vulnérabilité territoriale,
- Réduire la vulnérabilité des logements,
- Réduire la vulnérabilité des entreprises,
- Réduire la vulnérabilité des réseaux,
- Réduire la vulnérabilité des services publics et mettre en place un plan de continuité d'activité,
- Quels outils sont à ma disposition ?

DURÉE



1 journée

Attention, nombre de places limitées. Pour vous inscrire, contactez-nous au 02 38 21 15 22 ou info@cepri.net

PUBLIC



Représentants des collectivités territoriales et des services de l'Etat.

MÉTHODES



Alternance d'apports méthodologiques et d'études de cas.

INTERVENANTS



Equipe du CEPRI et intervenants extérieurs

SESSIONS



26 juin 2018

COÛT



400 € pour les membres du CEPRI
600 € pour les non membres du CEPRI

FORMATION

5

La gestion des ouvrages de protection dans le nouveau cadre de la compétence GEMAPI

OBJECTIFS



- Proposer un cadre méthodologique pour aider les collectivités à mettre en oeuvre le volet PI de la GEMAPI et la nouvelle réglementation sur les systèmes d'endiguements et aménagements hydrauliques,
- Les illustrer avec des exemples de cas concrets,
- Apporter des réponses pragmatiques aux questions les plus fréquentes des collectivités.

PROGRAMME



- Connaître l'état des lieux sur mon territoire,
- Quelle protection apporter à mon territoire ?
- Comment je m'organise administrativement, techniquement et financièrement ?
- Quelles sont les démarches administratives à remplir ?
- Quelles conséquences juridiques ?

DURÉE



1 journée

Attention, nombre de places limitées. Pour vous inscrire, contactez-nous au 02 38 21 15 22 ou info@cepri.net

PUBLIC



Représentants des collectivités en charge de la GEMAPI (élus et techniciens).

MÉTHODES



Alternance d'apports théoriques et d'exemples.

INTERVENANTS



Equipe du CEPRI et intervenants extérieurs

SESSIONS



25 septembre 2018

COÛT



400 € pour les membres du CEPRI
600 € pour les non membres du CEPRI